

SAS 4L
Société par action simplifiée
Au capital de 3000 euros
Siège social : 804 rue Diderot
13320 Bouc Bel Air
RCS AIX : 940 015 738

**PROCES-VERBAL D'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES
ASSOCIÉS DU 5 février 2025**

L'an deux mille vingt cinq le 5 février à 15 heures
Les associés de la SAS 4L, société par action simplifiée au capital de 3000 euros,
Correspondant à 30000 action d'une valeur nominale de 0,10 euros chacune, se sont réunis
en assemblée extraordinaire, au siège social de la société, sur convocation de la présidence.
Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Sont présents :

Madame Magali ABDELALI, propriétaires de 13500 actions

Monsieur Gamel ABDELALI, propriétaire de 3000 actions

Monsieur Mehdi ABDELALI, propriétaire de 13500 actions

Seuls actionnaires de la Société et représentants en tant que tels la totalité des parts sociales
Composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peu valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Magali ABDELALI, Présidente actionnaire.

La Présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR

Pouvoirs à la présidente Madame Magali ABDELALI

Pouvoir pour changer l'objet social de la société.

Nouvel objet social :

La Président, en date du 05/02/2025, a décidé d'étendre l'objet social aux activités de, à
compter du 10/02/2025 : Service de restauration, préparation et
vente de plats cuisinés, sur place, à emporter et en livraison, la vente de boissons chaudes ou
froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur

Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

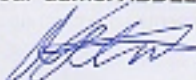
RÉSOLUTION

L'assemblée Générale donne tout pouvoir à la présidente Madame Magali ABDELALI
Pouvoir pour changer l'objet social de la société et pour l'accomplissement des formalités.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, la présidente actionnaire ayant pris part au vote.

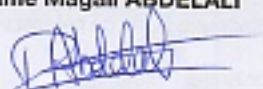
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare
les séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture
par la présidente et les actionnaires.

Monsieur Gamel ABDELALI



Madame Magali ABDELALI



Monsieur Mehdi ABDELALI

